

SIAL FLE 2024-2025

Les étudiant.e.s non francophones suivent les cours de traduction (thème et version) obligatoires, de même que les étudiant.e.s francophones.

Pour celles et ceux qui le souhaitent, il est possible de prendre, en supplément, un cours de Français Langue Etrangère auprès de SIAL, afin d'améliorer son niveau de français dans le cadre des cours de traduction. La note de FLE est alors valorisée en fin de semestre dans les moyennes de thème et de version, à hauteur de 25%. Attention: il s'agit bien d'un cours supplémentaire qui ne peut en aucun cas se confondre avec la LV2 obligatoire du M1: ces étudiant.e.s suivent donc à la fois un cours de LV2 et un cours de FLE. Ce dispositif est facultatif: il appartient aux étudiant.e.s qui souhaitent en bénéficier de s'inscrire par eux-mêmes auprès du SIAL dans un cours de FLE de leur niveau, et d'en avvertir leurs enseignant.e.s de traduction, avec copie à Mme Valbon et à Mme Vatain-Corfdir (coordinatrice de la traduction: julie.vatain@sorbonne-universite.fr).